

SOFT COMPUTING  
Société anonyme au capital de 635 367,20 Euros  
Siège social : 46 rue de la Tour - 75016 Paris  
RCS Paris. 330 076 159

## Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2007

*Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) de l'Autorité des Marchés Financiers et sur le site <http://www.softcomputing.com> de SOFT COMPUTING. En outre des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société.*

### SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

**Emetteur** : SOFT COMPUTING

**Titres concernés** : actions SOFT COMPUTING admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, Compartiment C, code ISIN FR 0000075517 – SFT

**Autorisation** : Assemblée Générale du 24 mai 2007

**Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par Soft Computing** :  
Soft Computing détenait au 11 mai 2007 113 002 de ses propres titres, représentant 3,49% de son capital.

**Répartition par objectif des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement** :  
Au 11 mai 2007, les 113 002 actions propres détenues par la société sont répartis comme suit par objectif :

- Contrat de liquidité : 1 280
- Stock options : 111 722

**Objectifs du nouveau programme de rachat** :

Les objectifs de ce programme sont :

- 1) Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Soft Computing par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF,
- 2) Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi,
- 3) Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- 4) Assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions dans le cadre de la réglementation boursière,
- 5) Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution à caractère extraordinaire par la présente assemblée générale des actionnaires.

**Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital :**

La part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée est 10% du capital, soit 323 606 actions ; compte tenu du nombre d'actions auto détenues à ce jour, soit 113 002 actions représentant 3,49% du capital, la part maximale de capital pouvant être rachetée s'élève à 6,51 %, soit 210 667 actions.

Le prix maximum d'achat est de 15 euros ; le montant maximal consacré à ces acquisitions ne peut dépasser 4 500 K€.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

**Durée du programme de rachat :**

Le programme a une durée de dix huit mois à compter de l'assemblée générale du 24 mai 2007 soit jusqu'au 23 novembre 2008.

**Bilan du précédent programme :**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 23 mai 2006 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de délégation, à mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 23 novembre 2007. Les modalités de ce programme ont été décrites dans la note d'information en date du 19 mai 2006 relative audit programme de rachat.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

**Tableau de déclaration synthétique**

**Situation au 11 mai 2007**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	3.49%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	113 002
- dont contrat de liquidité	1 280
- dont stock options	111 722
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	1 051 086
Valeur de marché en portefeuille (en euros)	593 261

**Bilan de l'exécution du programme entre le 23 mai 2006 et le 11 mai 2007**

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 11 mai 2007
	Achats	Ventes / Transferts	Etat néant
Nombre de titres	51 541	50 306	
dont contrat de liquidité	51 541	50 306	
		Transfert = 0	
Cours moyen des transactions	6.3529	6.3378	
Montants (en euros)	327 437	318 828	